

Sciences Po Strasbourg			
École	de l'Université de Strasbourg		

DOUBLES DIPLÔMES

M1 à Cracovie / Francfort-sur-l'Oder / Prague / Toronto / Louvain-Bruxelles

Année universitaire 2021/2022

Pour la **première année du double diplôme**, vous devez impérativement être inscrit administrativement à Sciences Po Strasbourg ainsi que dans l'établissement d'accueil.

Les modalités suivantes ne concernent que les **étudiants sélectionnés par Sciences Po Strasbourg**.

Les étudiants admis par les universités de Cracovie, Francfort-sur-l'Oder, Prague, Toronto et Louvain-Bruxelles doivent s'inscrire auprès de leurs universités respectives.

1) Pour les étudiants issus de la 3ème année du Diplôme de Sciences Po Strasbourg :

L'inscription se fera par correspondance, suivant la procédure indiquée dans la rubrique « Diplôme de Sciences Po Strasbourg 4ème année ».

2) Pour les étudiants issus d'une autre formation :

Vous devrez procéder à votre inscription administrative par correspondance. Merci de nous transmettre votre dossier avant le **30 septembre 2021** à l'adresse ci-dessous :

*Sciences Po Strasbourg
Bureau des Admissions et des Inscriptions - M1 DD
Le Cardo - 7 rue de l'Ecarlate
CS 20024 - 67082 Strasbourg Cedex*

Liste des documents à transmettre :

- le dossier d'inscription 2021/2022 complété (disponible sur le site internet de Sciences Po Strasbourg)
- une photo d'identité récente avec sur le verso : nom, prénom et Master concerné (« DD Louvain » ; « DD Cracovie » ...)
- copie du passeport ou copie recto-verso d'une pièce officielle d'identité rédigée en français et portant une photographie
- votre numéro étudiant si vous avez déjà été étudiant à l'Université de Strasbourg

- un document sur lequel figure votre numéro INE si vous en avez un (si vous avez passé un baccalauréat français ou déjà fait des études en France)
- copie du dernier diplôme obtenu ou de l'attestation de réussite indiquant que vous avez validé 180 ECTS
- copie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD), Journée Défense et Citoyenneté (JCD), ou tout document de la direction du Service national attestant que vous êtes en règle (sauf en cas de réinscription à l'Université de Strasbourg)
- votre attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2021/2022, à télécharger sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagner social et sanitaire des étudiants, les actions de prévention et d'éducation à la santé et donne accès aux services culturels et sportifs de l'Université. L'acquiescement de la CVEC, d'un montant de 92 €, est un préalable obligatoire à toute inscription administrative.

- un chèque d'un montant de 243 € libellé à l'ordre de « M. l'Agent Comptable de l'Unistra » pour le règlement des droits d'inscription nationaux (merci d'indiquer au dos du chèque vos nom, prénom et n° étudiant)

Si vous êtes boursier :

- joindre la notification de bourse du CROUS 2021/2022. Vous serez exonéré(e) des droits d'inscription de 243 € et n'aurez aucun chèque à transmettre.

A noter que les étudiants boursiers du CROUS sont exonérés du paiement de la CVEC. Cependant la présentation de l'attestation (à télécharger sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>) reste un préalable obligatoire à toute inscription administrative

Une fois votre inscription finalisée, le certificat de scolarité et la quittance des droits d'inscription seront téléchargeables sur votre compte ERNEST, dans la rubrique : « Mes études > Scolarité > Certificats et documents de Scolarité ».

Le Bureau des Admissions et des Inscriptions de Sciences Po Strasbourg sera fermé du 24 juillet au 22 août 2021 inclus.